

Au cours de l'année écoulée, le Comité d'arbitrage et de sécurité a fait un excellent travail en étudiant le problème de la sécurité et en s'efforçant d'établir des sauvegardes de nature à aider le désarmement. Les résultats de ses travaux furent soumis à la Troisième Commission. On les trouvera analysés sous les titres (b) (c) (d) (e) et (f) du présent rapport. Ainsi qu'on le verra, les problèmes portés à l'ordre du jour de la Troisième Commission étaient pour la plupart des questions déjà examinées, et, jusqu'à un certain point, élucidées par le Comité d'arbitrage et de sécurité.

On se rappellera qu'à la dernière session de la Commission préparatoire, la question du désarmement a subi un contretemps par suite de l'impuissance de certaines délégations d'en venir à une entente quant aux questions du classement du tonnage des forces navales et des réserves militaires instruites. Les deux Puissances qui manifestèrent le plus de divergences de vues furent la Grande-Bretagne et la France. Le sentiment général de la Commission semblait favorable aux négociations directes entre Etats pour la solution de points controversés. L'honorable Hugh Gibson (Etats-Unis) résuma ainsi la situation (Commission préparatoire du désarmement, 23 mars 1928): "A la fin de la première lecture (du projet de convention), il y avait tant de points de divergences que nous eûmes le sentiment qu'on ne pourrait rien faire de plus dans un sens pratique avant qu'un effort ne fût fait par des négociations directes entre les gouvernements ou entre des groupes de gouvernements pour découvrir le moyen, grâce à des concessions mutuelles, d'éliminer ces diverses divergences." Lord Cushendun et le Comte Clauzel déclarèrent à ce moment que leurs Gouvernements s'efforçaient de réaliser un accord. "Je crois pouvoir dire, observa ce dernier, qu'ils (les échanges de vues) sont en bonne voie et qu'il n'est pas nécessaire de prévoir un bien long délai pour qu'ils aboutissent à des résultats très appréciables".

Ces négociations aboutirent aux propositions navales anglo-françaises qui furent soumises, le 30 juillet 1928, aux gouvernements des Etats-Unis, de l'Italie et du Japon et publiées un mois plus tard. Ces propositions ayant fait l'objet d'une critique fort étendue, Lord Cushendun et M. Paul-Boncour jugèrent opportun de les défendre devant la Troisième Commission. Lord Cushendun ne pouvait comprendre pourquoi les critiques avaient été dirigées contre les gouvernements français et britannique. Des arrière-pensées de toutes sortes avaient été attribuées à l'une et à l'autre des parties, mais ceci démontrait simplement que les auteurs n'avaient pas tenu compte que les efforts déployés pour aboutir à un accord, provenaient des travaux de la Commission préparatoire et des suggestions émises par diverses délégations au sein de cette Commission. M. Paul-Boncour n'était pas certain que l'accueil fait au nouvel accord, fût de nature à encourager d'autres Etats à suivre leur exemple. Les négociateurs, il est vrai, ne s'attendaient pas à être chargés de lauriers, mais, d'autre part, pouvaient du moins espérer recueillir quelque chose de mieux que de la méfiance.

Dans les conditions présentes, il est peu probable qu'à la prochaine session de la Commission préparatoire, l'accord franco-britannique puisse servir de base à d'autres négociations sur les points non résolus du classement du tonnage et de la conscription.

Les travaux accomplis jusqu'ici par la Commission dans la voie de la réduction des armements, donnèrent lieu à une expression de points de vue fort divergents.

Plusieurs Etats exprimèrent leur désappointement en constatant qu'on n'avait pas encore réussi à réaliser un accord quelconque, du moins en ce qui concerne le principe général du désarmement. Tout naturellement, les délégations qui eurent le plus à se plaindre étaient précisément celles qui représentaient des Etats désarmés en vertu des traités de paix. Elles estimèrent que l'heure était venue d'initier, conformément à l'article 8 du Pacte, un mouvement vers la réduction et la limitation générales des armements. La délégation hongroise soutint que les conditions de désarmement complet, imposées aux nations vaincues,